

G R O U P E
S P Q R
C O N S E I L



A U D A C E & S O L I D I T É

Vous accompagner dans la mise en œuvre du SPDA

LE RÉFÉRENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ASSOCIATIONS

SPQR Conseil société de conseil dédiée aux enjeux de gestion publique et du médico-social, dispose en références propres ainsi qu'avec celles de ses consultants d'une expertise importante en matière de financement, organisation et régulation du secteur médico-social.

Nous appuyons depuis plusieurs années les Départements et ARS dans l'audit, la tarification, la régulation, le suivi des ESSMS et la mise en œuvre des réformes.

Nos références très récentes auprès des Conseils Départementaux métropolitains et ultra-marins

• Pour les Départements

- › Étude préalable à la mise en œuvre du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)
- › Appui à la construction d'une maison départementale de l'autonomie
- › Élaboration de schémas départementaux (PA-PH-ASE-Insertion)
- › Formation des agents de tarification, contrôle et régulation des ESSMS
- › Stratégie réforme SAD
- › CPOM ESSMS

• Pour les ESSMS

- › Restructuration, réorganisation
- › Fusion, regroupement, transfert d'autorisation
- › Application de la réforme SAD
- › Audit financier, organisationnel et social d'ESSMS
- › Administrations provisoires de tous types d'ESSMS



Mise en œuvre du SPDA

L'appui d'expertise et de méthodologie apporté par SPQR Conseil

Le contexte :

Le Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) a été créé par la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie. Après une phase de préfiguration pilotée par la CNSA et mobilisant dix-huit territoires, la **généralisation du SPDA s'impose à tous les départements en 2025**, avec l'obligation d'installer d'ici la fin de l'année, la Conférence Territoriale de l'Autonomie (CTA) qui constitue l'instance de pilotage politique du SPDA.

La loi confie au Département le rôle majeur de pilotage du SPDA sur son territoire, en lien très étroit avec l'ARS et par l'animation d'une coopération territoriale avec l'ensemble des acteurs concernés des secteurs médico-social, social et sanitaire.

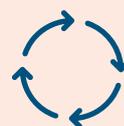
Partir des droits et des besoins des personnes

S'engager sur 4 missions socles, obligatoires et articulées



1 La garantie d'un accueil, d'une information, d'une orientation et d'une mise en relation, quelle que soit la porte d'entrée utilisée localement par la personne.

2 L'évaluation de la situation, l'attribution de droits et de prestations adaptés.



4 La réalisation d'actions de repérage, de prévention et d'aller-vers.

3 Le soutien à des parcours personnalisés, continus et coordonnés.

Notre accompagnement pour la mise en œuvre du SPDA

Fort de ses expertises croisées en matière de politique de l'autonomie et de pilotage de projet à l'échelon départemental, SPQR Conseil vous propose un appui de méthodes et de moyens dans le pilotage de la mise en œuvre du SPDA

1. Assistance au pilotage du projet

Implication des consultants SPQR en assistance à la maîtrise d'ouvrage :

- Alignement du Département et de l'ARS sur le projet (partage des orientations stratégiques et définition d'une vision commune)
- Choix de la gouvernance du SPDA sur le territoire
- Constitution de l'équipe Projet
- Structuration du projet : plan projet avec objectifs, échéances, responsabilités...
- Appui à la conduite du projet (comités stratégiques, comités de pilotage, comité de suivi).

2. Appui à la réalisation des actions de mise en œuvre

Implication des consultants SPQR en appui des équipes Projet du Département et de ses partenaires :

- Réalisation du diagnostic interne (appréciation des forces et faiblesses du Département dans le pilotage et la mise en œuvre du SPDA)
- Réalisation du diagnostic territorial (comparaison du service rendu par les différents acteurs de l'autonomie avec les exigences du cahier des charges SPDA)
- Identification des chantiers prioritaires
- Élaboration des portefeuilles d'action
- Priorisation des actions
- Construction d'un programme annuel d'actions
- Installation de la Conférence Territoriale de l'Autonomie.

Méthodologie proposée

Recours à différentes approches efficaces et pragmatiques

- Analyse documentaire
- Entretiens individuels
- Animation de séquences de travail collectif
- Maîtrise et exploitation des outils mis à disposition par la CNSA
- Animation territoriale
- Enquêtes auprès des usagers PA-PH
- Actions de communication...



Budget

À adapter en fonction de l'accompagnement attendu

Une équipe disponible et engagée

- **27 consultants** aux expertises complémentaires : finances publiques, organisation, commande publique, médico-social, restauration, équipements sportifs et culturels
- **Réactivité, proximité, engagement terrain**
- **Double implantation** Lyon-Paris, interventions sur tout le territoire.

Contact direct :

- › **Pierre-Vincent GUÉRET**, Directeur associé : pierre-vincent.gueret@spqr-conseil.fr
- › **Loïc BRAGARD**, Directeur général délégué : loic.bragard@spqr-conseil.fr
- › **Olivier ARNAULT**, Directeur de mission Organisation & RH : olivier.arnault@spqr-conseil.fr

SPQR Conseil : l'allié de confiance des Conseils Départementaux pour des solutions concrètes et adaptées à vos enjeux.

Lyon

33, rue François Garcin
69003 LYON

Paris

10-14, rue Audubon
75012 PARIS

+33 (0)4 72 64 26 60

contact@spqr-conseil.fr
www.spqr-conseil.fr